



## Quel justificatif fournir pour s'inscrire à Pôle emploi ?

Vérfifié le 06 janvier 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous êtes Français

Vous devez fournir au moins l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Carte d'invalidé civil ou militaire avec photographie

Si vous ne pouvez pas fournir immédiatement l'original de l'un de ces documents, vous pouvez présenter, dans l'attente de l'obtention de l'un de ces documents, une demande de démarche pour obtenir l'une de ces pièces. Par exemple, le récépissé de demande de renouvellement de carte d'identité.

Vous êtes ressortissant d'un pays européen

Si vous êtes ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse, Monaco, Andorre ou Saint-Martin, une pièce d'identité suffit.

Vous êtes étranger

Vous devez fournir un des titres de séjour suivants :

- **Carte de résident** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11201>) en cours de validité
- **Carte de séjour** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>) pluriannuelle portant la mention *salarié*
- Carte de séjour portant la mention *passport talent*
- Carte de séjour temporaire portant la mention *salarié*
- Carte de séjour temporaire portant la mention *travailleur temporaire* lorsque le contrat de travail a été rompu avant sa fin par un employeur établi en France ou pour un cas de *force majeure*
- Carte de séjour temporaire ou pluriannuelle portant la mention *vie privée et familiale*
- Récépissé de première demande ou de demande de renouvellement d'un titre de séjour portant la mention *autorise son titulaire à travailler*
- Visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) mention *salarié* ou *vie privée et familiale*
- Autorisation provisoire de séjour délivrée aux étrangers ayant déposé plainte ou témoigné dans une procédure pénale ou bénéficiant de mesure de protection
- Carte de séjour temporaire portant la mention *recherche d'emploi ou création d'entreprise*
- Carte de séjour pluriannuelle portant la mention *bénéficiaire de la protection subsidiaire*
- Carte de séjour pluriannuelle portant la mention *bénéficiaire du statut d'apatride* ou la mention *membre de la famille d'un bénéficiaire du statut d'apatride*

### Textes de loi et références

- Code du travail : articles R5221-47 à R5221-48 [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000018525684&cidTexte=LEGITEXT000006072050) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000018525684&cidTexte=LEGITEXT000006072050>)  
*Inscription sur la liste des demandeurs d'emploi*

### Services en ligne et formulaires

- S'inscrire à Pôle emploi (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49998>)  
Service en ligne

### Pour en savoir plus

- Pôle emploi : foire aux questions - candidat [↗](https://www1.pole-emploi.fr/faq/faqcandidat?question=0&rubrique=4&soustheme=5270&theme=5246) (<https://www1.pole-emploi.fr/faq/faqcandidat?question=0&rubrique=4&soustheme=5270&theme=5246>)  
*Pôle emploi*